



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 32246	De <b>Mme Marielle de Sarnez</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> >bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> >Lutte contre l'épidémie de scolytes	<b>Analyse</b> > Lutte contre l'épidémie de scolytes.
Question publiée au JO le : <b>22/09/2020</b> Question retirée le : <b>19/01/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation préoccupante de très nombreuses forêts d'épicéas de l'hexagone attaquées par les scolytes. Ces insectes ravageurs qui s'attaquent aux cœurs des arbres et finissent par couper la circulation de sève, entraînant leur mort prématurée, sont actuellement en pleine expansion. Ayant déjà provoqué de nombreux dommages dans la région Grand Est, ces coléoptères sont désormais présents dans la quasi-totalité des régions qui comptent des forêts d'épicéas. Cette épidémie sans doute liée aux conditions climatiques menace tout à la fois l'écosystème et l'économie de la filière bois, les épicéas attaqués étant déclassés par les scieurs. Elle a naturellement été amplifiée par la crise sanitaire qui a considérablement ralenti les ventes de bois. Elle lui demande par conséquent de lui préciser si un renforcement des mesures de lutte contre l'épidémie de scolyte est envisagé et si des décisions seront prises visant le soutien économique d'une filière durement frappée.